

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Conclusions à la conférence sur les familles roms sans-abris, La Louvière, 14 juin 2017

Fierens, Jacques

Publication date:
2017

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Fierens, J 2017, 'Conclusions à la conférence sur les familles roms sans-abris, La Louvière, 14 juin 2017'.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Conclusions de Jacques FIERENS, avocat et professeur de droit (UCL, UNamur et ULg), à la conférence sur les familles roms sans-abris

(14 juin 2017, la Louvière – CMGVRW en collaboration avec le CeRAIC)

La réflexion était donc consacrée aux « familles roms sans abri. » « Sans abri » est une expression bizarre. Les familles roms dont nous avons parlé aujourd'hui, cherchent justement des abris, en trouvent souvent, contrairement à nous : des couloirs, des squats, des maisons d'accueil...

Elles cherchent aussi des logements, qui sont bien mieux que des abris. Une sorte de deuxième degré dans la recherche d'une vie digne. Qu'est-ce que le logement ? L'interprétation la plus spontanée est de dire qu'un logement, c'est un abri, un toit, mais avec quelque chose en plus, sans doute un minimum de confort, mais aussi et surtout la possibilité de ménager une vie familiale et une vie privée.

Il y a un troisième degré, celui dont je voudrais surtout vous parler dans ma conclusion : l'habitat, ou l'habitation. Je vous propose de réfléchir quelques minutes à ce que signifie ce mot : « habiter ».

Ces trois notions – abris, logement, habitat – appellent des discours différents, en tout cas des accentuations différentes.

Quand on parle d'« abris » et de « sans-abrisme », on se retrouve rapidement d'abord dans un discours humanitaire qui se caractérise par l'urgence, et par une action sociale qui doit être immédiate. Mais les situations d'urgence appellent aussi souvent – mais pas toujours, comme on vient de l'entendre de la bouche des policiers namurois – un discours répressif face aux improvisations auxquelles les sans-abris sont obligés de se plier. Squatter, mendier, parfois voler appellent souvent la répression.

Quand on parle de logement, on est davantage porté vers le discours juridique parce que depuis longtemps, au moins depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, on parle d'un droit au logement, que l'on retrouve dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1948, ou dans la Charte sociale révisée du Conseil de l'Europe de 1994, dans l'article 23 de la constitution. L'affirmation de ce droit dans les textes fondamentaux veut signifier que le logement est une composante indispensable à une vie conforme à la dignité. Mais ce discours juridique autour du logement, qui inclut aussi d'ailleurs les règles du bail d'habitation ou du logement « convenable », dégage souvent une impression d'impuissance. C'est très joli, le droit. Mais regardez comme il y a loin des affirmations de principe à leur effectivité.

Quand on parle d'habitat, le troisième degré vers la dignité, il faut s'engager cette fois dans une parole sur ce qui fait notre humanité, y compris la citoyenneté, le vivre-ensemble, la famille. Ce sont des choses que le droit ne peut pas donner, mais qu'il doit reconnaître. Seuls la parole, le dialogue, l'écoute, peuvent toucher ce qui fait de nous des humains.

Qu'est-ce donct qu'« habiter » ? Je vous propose d'écouter ce que dit un poète allemand, Friedrich Hölderlin.

Voll Verdienst, doch dichterisch

wohnt der Mensch auf dieser Erde

En français, cela donne ceci: « *Plein de mérites, mais en poète l'homme habite sur cette terre* ». L'homme « habite ». Un trait fondamental de la condition humaine est d'habiter. Indécence de dire cela face aux sans-logis, aux sans-abri, aux sans-domicile ?... Mais c'est d'eux que le poète parle ! Sans doute sans les viser, et sans le savoir. Il ne parlent pas des humains comme de gens spéciaux, habituellement caractérisés par un manque, mais comme ceux qui veulent accomplir l'un des actes les plus fondamentaux de l'homme : habiter.

« *Plein de mérites, mais en poète, l'homme habite sur cette terre* ». Plein de mérites, les errants, les sans-abri, les sans-logement le sont ! Et on leur demande toujours d'avoir davantage de mérites : de prouver qu'ils ont cherché un logement, qu'ils veulent un emploi, qu'ils éduquent convenablement leurs enfants, qu'ils ont signé le programme individualisé d'intégration sociale, qu'ils utilisent bien l'argent qu'ils reçoivent du CPAS, qu'ils ne se droguent pas, qu'ils boivent moins, qu'ils ne mendient pas – en tout cas pas avec leurs enfants –, qu'ils font des efforts pour ceci et encore pour cela ! Vraiment, le droit d'habiter la Terre, c'est plein de mérites qu'ils l'exerceront.

« *Plein de mérites, mais en poète...* ». Le « mais » n'est pas une erreur de traduction : l'allemand dit « *doch* ». Les mérites, peut-être un jour enfin reconnus aux errants, ne suffiront jamais pour habiter la terre humainement, voilà pourquoi il y a un « mais ». En plus des exigences qui leurs sont imposées par toutes sortes d'instances, ils doivent pouvoir habiter dans la poésie. La poésie, c'est le langage du vrai, du beau. Il n'est d'ailleurs pas uniquement verbal, il peut se traduire à coups de marteau dans la sculpture, il peut être musique, danse, ou photographie. Ecouter les choses, les gens et le monde, et pouvoir les redire dans sa parole propre, ou les montrer dans son œuvre, voilà ce que fait le poète et ce que devront pouvoir faire les pauvres et les Roms. Ce que chacun doit pouvoir faire vraiment pour enfin habiter.

Le langage est ce qui est commun aux humains. Il est là avant notre naissance, et il sera là après notre mort. Aristote disait « *C'est la caractéristique spécifique des humains, d'avoir le logos, le langage* ». Mais de préciser immédiatement que le langage n'est pas simple message, simple information dans un monde dont il ne savait pas qu'il serait un jour presque réduite à l'informatique. Le Stagirite disait « *Le langage, c'est être capable de dire le juste et l'injuste* ». Et il ajoutait qu'être d'accord à ce sujet – le juste et l'injuste –, c'est ce qui fait une famille, et c'est ce qui fait une cité. Dire le beau et le juste, mais ensemble, avec d'autres, avec sa famille, avec ses concitoyens : voilà ce que signifie « habiter ».

L'errance n'est pas de ne pas savoir où aller, ou d'aller n'importe où, mais de ne pas savoir avec qui marcher dans cette recherche de justice. L'errance n'est pas toujours que l'on vous

reproche ce que vous dites ou ce que vous faites, mais que tout le monde se fiche de ce que vous dites ou faites, et que vos actions et vos mots ne servent à rien. Ce n'est qu'en acceptant que la vie de quelqu'un a de la signification, qu'elle « fait signe », que l'on peut habiter avec lui. Cette signification ne peut être donnée qu'au sein d'une communauté politique – « politique » au sens large, c'est-à-dire au sein d'une communauté où les errants ne construiraient pas seulement un abri ou un logement pour eux, mais une cité pour tous.

On peut loger très bien et habiter très mal. Ou loger très mal, et habiter très bien. On peut avoir un logement et ne pas habiter. On peut évidemment ne pas être un Rom et éprouver beaucoup de difficulté à habiter. C'est qu'on ne construit pas seulement son habitat avec des murs et un toit, mais avec des voisins, la douceur de sa femme, la blondeur de ses enfants, le club de pétanque, la moustache de l'agent de quartier. Il ne s'agit pas uniquement de meubler des pièces, de choisir la couleur des murs, mais de construire des rues entre les maisons, de décider ensemble du plan de la ville, du plan de la vie commune. Et j'ai entendu que quand il s'agit d'être en famille, en communauté, en cité, les Roms sont plus doués que beaucoup.

On a évoqué aujourd'hui l'hétérogénéité des mots « roms » ou « sans-abri », on a parlé de ces méconnaissances qui font les clichés, les a priori, les stéréotypes, la xénophobie, la stigmatisation... On a parlé des déformations des médias populistes. On a parlé de ces regards tordus qui font qu'on n'ose d'abord pas dire qu'on est Rom. On a parlé de la mémoire collective, des persécutions, des génocides – si mal connus et si mal reconnus –, qui engendrent à juste titre la distance et la méfiance. On a parlé de l'indivisibilité des droits de l'homme en positif et en négatif : si vous n'avez pas de logement, comment avoir une vie familiale, comment avoir un travail, comment les enfants iront-ils à l'école, comment être en bonne santé, comment voter ? Dans l'autre sens : si une personne a un logement, elle va pouvoir construire ou renforcer sa vie familiale, les enfants seront mieux éduqués, les chances d'avoir un emploi augmentent. On a parlé des difficultés d'obtenir l'asile, alors même que la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Grèce, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie, au moins, pour discriminations à l'égard des Roms. Et les discriminations en question, c'était parfois mettre le feu à leur maisons, avec des personnes brûlées vives pour conséquence. On a parlé des difficultés d'obtenir l'aide sociale. On a parlé des difficultés d'accès à des droits que l'on a pourtant tous, théoriquement. On a parlé de l'exploitation économique. On a parlé de ce que j'appelle le « syndrome de Charles Quint » : Charles Quint est le premier, à avoir, dans nos régions, criminalisé la mendicité, avec circonstance aggravante lorsqu'elle est pratiquée avec des enfants. C'était il y a 500 ans, vous voyez comme les choses ont changé ! La question de la mendicité avec enfants revient encore aujourd'hui. Regardez La Libre de ce jour. A nouveau, un élu réclame la pénalisation de cette forme de mendicité.

On a parlé de toutes ces difficultés... mais les Roms, pour habiter, doivent-ils attendre de les avoir surmontées? C'est à nouveau Hölderlin qui répond : « *L'homme, quand sa vie n'est que peine, a-t-il le droit de lever les yeux au ciel et de dire 'Moi aussi, c'est ainsi que je veux être' ?* » Oui, répond-il. La poésie, l'insertion dans le langage commun permettent de ne plus errer et de regarder au-dessus de soi. L'homme souffrant doit-il attendre de cesser de souffrir pour être pleinement ? Non, dit le poète, parce que, précisément, il s'agit d'être sans attendre d'avoir un logement par, exemple.

Les Roms sans-abri, quand leur vie n'est que peine, ont-ils le droit de ne plus regarder leurs pieds et la boue qui les collent au sol, ont-ils le droit d'oublier le poids de leur corps, leurs inquiétudes pour les leurs, leur souci de trouver un abri ou un logement, et de lever les yeux ? La réponse du poète, sans hésitation, est oui. Et il a bien raison.